

<p align="center">DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</p>	<p align="center">COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p align="center">N° DE20252606_50/378</p>
	<p align="center">Du 26 JUIN 2025 à 18 heures30</p>
<p><u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 24 De Votants : 29 Absents ayant donné procuration : 5 Absents excusés sans procuration : 0 Absents non excusés sans procuration : 0 <u>Objet :</u> Approbation de la modification des statuts de Territoire d'Energie Gard SMEG</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Pascal MIARD ; Sophie ESCUDIER ; Marion BERLINE ; Sophie GIMENO ; Sophie DENAT ; Bertrand LEDIEU ; Agnès GHELFI ; Sophie LINGERAT ; Antoine GIRON ; Patrick ETIENNE ; Elisabeth CRES ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Laurence MARTIN ; Marcel DESPROGES</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration : Christian ANDRE pouvoir à Pascal MIARD, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI, Guillaume BARAGNON pouvoir à Jean-Luc CHAILAN, Sophie DENAT pouvoir à Antoine GIRON, Patrick ETIENNE pouvoir à Laurence MARTIN</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration :</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p>

Monsieur le Maire, rapporteur

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L. 5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n° 2025-51 en date du 20 Mai 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Les statuts actuels du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015 ;
- Le champ d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
 - o Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Energie GARD-SMEG ;
 - o Apporter des précisions sur les articles présents statuts ;
 - o La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,
ACCEPTE la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 27 juin 2025

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie NINGEBAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>